



Commune de

date de dépôt : 19/04/2022

demandeur : SIBELERNERGIE

pour : pose de panneaux photovoltaïque sur
maison d'habitation

adresse terrain : 508 chemin du caillou marais
27450 Saint Étienne l'Allier

Cadastre : E 188

ARRÊTÉ
D'opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le maire de Saint Étienne l'Allier

Vu la déclaration préalable présentée le 19/04/2022 par l'entreprise SIBELENERGIE

Vu l'objet de la déclaration :

- Pour la pose de panneaux photovoltaïque sur une maison d'habitation
- sur un terrain situé 508 chemin du caillou marais 27450 Saint Étienne l'Allier
- pour une surface de plancher de 0 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les articles R.111-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Vu le Plan local d'urbanisme adopté en date du 05 juillet 2012 modifié le 01 février 2019 ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie adoptée en date du 01/03/2017 ;

Vu l'avis du Maire en date du 20/04/2022

Considérant que selon l'article R.111-2 du code de l'urbanisme, le projet peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales s'il est de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique du fait de sa situation, de ses caractéristiques de son importance ou de son implantation à proximité d'autres installations,

Considérant que le projet n'est pas desservi par un réseau de points d'eau identifiés permettant d'assurer la lutte contre l'incendie selon les modalités prévues par le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie approuvé par arrêté préfectoral en date du 01/03/2017, et par conséquent, la sécurité ne peut pas être garantie,

ARRÊTE

Article 1

La présente déclaration préalable a fait l'objet d'une décision **d'opposition**

Le 20 avril 2022
Le maire
Jean-Charles BEUCHER

